

toire de ce grand parti fondé par sir John A. Macdonald, ont tout au plus réussi, dans leur supposée adulation des personnes âgées, à leur verser \$19 par mois, en regard des \$82.88 et des \$150 qu'ils reçoivent présentement, et des \$100 et \$170 qu'ils toucheront à compter du 1^{er} avril 1973? Ils devraient avoir honte d'un aussi piètre accomplissement! Conservateurs, ils le sont réellement. Ce n'est pas qu'un vain mot pour eux, mais bien la réalité.

Au lieu de pleurnicher, par exemple, parce que le ministre a annoncé une formule améliorée sur ce que préconisait le chef de l'opposition officielle (M. Stanfield), dans le but d'éliminer l'érosion du pouvoir d'achat causée par l'inflation et le régime d'impôt progressif, il aurait dû se réjouir! Si le chef de l'opposition officielle était sérieux, comme je crois qu'il l'était lorsqu'il a fait cette suggestion, il ne devrait pas récriminer, parce que le citoyen canadien verra son sort amélioré par l'action bénéfique de ce gouvernement. On aurait cru aussi que le budget qui, d'après eux, n'est qu'un plagiat, ne les aurait pas incités à proposer une motion de censure. Depuis quand, à moins d'être cinglé ou d'être marqué d'une austérité trappistine, se flagelle-t-on soi-même, et se censure-t-on soi-même? Il est de plus en plus évident que l'opposition officielle, y compris son chef, n'a qu'un but: Le pouvoir à tout prix. Dans la poursuite de cet objectif, que la législation soit bonne ou pas, l'objectif primordial c'est la défaite du gouvernement.

Je n'ai pas la prétention de croire que ce budget apportera une solution à tous les problèmes sociaux et économiques de l'heure. Quel budget d'ailleurs a jamais réussi tel tour de force? Cependant, il est indéniable qu'il apportera un peu plus de sécurité et de mieux-être à une foule de Canadiens. Les retombées économiques de l'augmentation de la pension de sécurité de la vieillesse et des allocations aux anciens combattants, de même que la réduction sensible de l'impôt sur le revenu, la suppression de la taxe de vente sur certains produits et des droits douaniers sur certaines marchandises, ne peuvent qu'apporter un grand soulagement, surtout aux moins favorisés.

La coutume veut que le débat sur l'exposé budgétaire soit une occasion pour le député de parler de sa circonscription et des besoins de ses mandants. Pour ceux qui ne seraient pas trop familiers avec la géographie de la province de Québec, je dirai que ma circonscription est composée de deux parties totalement distinctes. Il y a d'abord la partie continentale—Bonaventure—située sur la côte sud-est de la péninsule gaspésienne, au nord de la baie des Chaleurs, et qui jouxte la province du Nouveau-Brunswick. Elle s'étend sur une distance d'au-delà de 150 milles de l'est à l'ouest et comprend 38 localités, dont 30 sont constituées en municipalités. En second lieu, il y a la partie insulaire—les Îles-de-la-Madeleine—située à 150 milles des côtes de la Gaspésie, dans le golfe Saint-Laurent, et dont le territoire s'étend sur une distance d'environ 75 milles, de l'est à l'ouest. On y trouve 12 localités distinctes, dont six localités constituées en municipalités rurales. La population des Îles-de-la-Madeleine se fixe à près de 14,000 habitants, ce qui donne, avec Bonaventure, une population totale de 56,700 âmes.

Les principales industries de ces régions sont la pêche, l'agriculture, l'exploitation forestière et le tourisme. Pour œuvrer le plus «décentement» possible, et d'une façon concurrentielle, il lui faut un accès de plus en plus facile aux marchés extérieurs et aux grands centres d'affaires. L'établissement d'un réseau de transport adéquat, et ce, à des coûts abordables, est donc de première nécessité. Il faut

Le budget—M. Béchard

aussi à nos pêcheurs et à nos hommes d'affaires des installations portuaires modernes, et qui répondent réellement à leurs besoins.

En ce qui concerne les ports de mer, des améliorations importantes ont été apportées aux Îles-de-la-Madeleine, ainsi qu'à Bonaventure, notamment au cours des dernières années, bien qu'il reste encore énormément à faire. L'aménagement du port polyvalent de Cap-aux-Meules, par exemple, n'est pas encore terminé. On tergiverse depuis plus d'un an sur le choix de l'emplacement pour le débarcadère du traversier Manic. On a retardé la construction du havre de pêche de l'Étang-du-Nord, parce que l'appel d'offres s'est fait trop attendre, l'an dernier. Et je puis dire que c'est grâce au ministre, qui prend place immédiatement à ma droite, si l'on a pu obtenir ce port de mer l'an dernier.

En outre, pour retenir un groupe important de pêcheurs dans leur industrie, on réclame depuis des années un havre de pêche convenable dans la région de Millerand, plus précisément dans la municipalité de l'île de Havre Aubert, aux Îles-de-la-Madeleine. Jusqu'ici, on n'a vécu que d'espoir. Il faut de toute nécessité que ces travaux débutent cette année, si l'on ne veut pas voir s'accroître le nombre des assistés sociaux, situation qui grèverait davantage le trésor public. On a conservé, comme port de débarquement, celui d'Entry Island. Qu'a-t-on fait, jusqu'à ce jour, pour améliorer la situation à cet endroit, sinon laisser s'effondrer une partie de l'unique quai qui s'y trouvait en attendant à l'automne pour faire les appels d'offres et procéder aux réparations qui s'imposaient depuis longtemps?

Quand on songe, monsieur le président, que ce quai est le seul point de départ du poisson vers les marchés extérieurs et le seul et unique point de ravitaillement de cette île, il y a lieu de se poser des questions sur l'efficacité de nos planificateurs.

Toujours dans le domaine de la pêche, je veux bien reconnaître qu'il faut procéder à une certaine centralisation de nos installations portuaires quand il s'agit, par exemple, de la pêche hauturière, étant donné, entre autres raisons, les dimensions de nos flottes modernes de pêche et des bateaux de pêche eux-mêmes. Une telle centralisation permet de fournir aux pêcheurs des installations mieux conçues et mieux adaptées aux besoins actuels. Je suis également disposé à reconnaître le bien-fondé d'une certaine centralisation pour des raisons d'efficacité et afin d'obtenir de meilleurs abris en ce qui a trait à la pêche côtière. Toutefois, je n'admets pas, et je n'admettrai jamais, qu'on fasse disparaître tous les petits havres de pêche de la région, comme on l'a fait dans Bonaventure, alors que sur une distance de 100 milles, par exemple, on n'a conservé ou voulu conserver que trois havres de pêche ou ports de mer.

Je me demande parfois, monsieur le président—et j'imagine que vous vous le demandez comme moi—quel supergénie, quel technocrate en mal de publicité et, surtout, de promotion veut ainsi se payer la tête des pêcheurs en rayant d'un trait de plume des structures absolument nécessaires aux pêcheurs côtiers! Tant et aussi longtemps que la mer nous produira le homard, il existera des pêcheurs côtiers, et je voudrais bien que les technocrates le comprennent une fois pour toutes. Par conséquent, le pêcheur aura toujours besoin d'installations portuaires pour y descendre ses prises et y abriter son bateau, à moins que les experts planificateurs ne veuillent nous reporter au milieu du XIX^e siècle, alors que la plage